Pays de la Loire, Vendée
Puyravault
Bosse (la)

Porte du Petit Rocher

Références du dossier

Numéro de dossier : IA85001880
Date de l'enquête initiale : 2017
Date(s) de rédaction : 2017
Cadre de l'étude : inventaire topographique Vallée de la Sèvre Niortaise, Marais poitevin
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : barrage mobile

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé
Références cadastrales : 1834, C ; 2017, OC

Historique

Cet ouvrage a probablement été construit à la fin du 18e siècle (années 1770), au moment de la création du Nouveau marais desséché de Champagné et de la digue du Nouveau Desséché. Il s'agit d'une écluse ou porte telle qu'il en existe à l'embouchure de tous les canaux de dessèchements du Marais poitevin, autour de la baie de l'Aiguillon.

Période(s) principale(s) : 3e quart 18e siècle

Description

Cette petite porte est située au débouché d'un des canaux qui drainent le Nouveau dessèchement de Champagné, à sa jonction avec le dernier chenal à se jeter dans la Sèvre Niortaise, sur sa rive droite. La porte est placée dans l'épaisseur de la digue. Particulièrement étroite, elle est encadrée en amont comme en aval par des bajoyers en pierre de taille, précédés par des pieux en bois qui renforcent les rives. Côté aval, la porte possède deux vantaux en bois, hauts et étroits, qui se referment à marée haute pour empêcher l'eau de mer de s'engouffrer dans les marais desséchés. Un des vantaux est équipé d'une petite vanne verticale ou "vantelle". Côté amont, une vanne verticale actionnée à l'aide d'une crémaillère à cric, renforce l'étanchéité de la porte et permet d'affiner la gestion de l'eau, de même qu'un barrage à poutrelles placé juste devant.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire, pierre de taille ; bois ; métal

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété d'une association (La porte appartient à la Société des marais de Champagné-les-Marais.)

Références documentaires

Documents figurés

- **AD85, 3 P 185. 1834 : plan cadastral de Puyravault.**
  1834 : plan cadastral de Puyravault. (Archives départementales de la Vendée, 3 P 185).

Illustrations

La porte, à droite, sur le plan cadastral de 1834.
Phot. Yannis (reproduction) Suire
IVR52_20178500250NUCA

La porte côté amont, vue depuis l'est, avec le canal qui y aboutit, drainant les marais desséchés en arrière.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20178500151NUCA

Le canal et les marais desséchés en amont de la porte.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20178500157NUCA

La porte vue depuis l'ouest, côté amont, précédée de pieux en bois et de bajoyers en pierre de taille.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20178500153NUCA

La porte côté amont et ses bajoyers en pierre de taille.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20178500154NUCA

Détail de la porte côté amont : barrage à poutrelles et vanne verticale.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20178500155NUCA

Le portique au-dessus de la porte, soutenant le cric et la crémaillère.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20178500156NUCA

Le barrage à poutrelles juste en amont de la porte.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20178500158NUCA

La porte vue depuis l'aval, au sud-est.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20178500160NUCA

La porte, à gauche, et le chenal dans lequel elle débouche, vus depuis le sud.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20178500200NUCA

Détail de la porte côté aval : les deux vantaux de la porte vus de dessus.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20178500152NUCA

Le chenal juste en aval de la porte.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20178500201NUCA

Le chenal en aval de la porte, se jetant dans la Sèvre Niortaise, vu depuis le nord-ouest.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20178500149NUCA

Le chenal en aval de la porte, se jetant dans la Sèvre Niortaise, vu depuis le nord-ouest.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20178500150NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Puyravault : présentation de la commune (IA85001871) Pays de la Loire, Vendée, Puyravault
Barrages, vannes et écluses dans la vallée de la Sèvre Niortaise, Marais poitevin (IA85059691) Pays de la Loire, Vendée, Puyravault
Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Yannis Suire
Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée

La porte, à droite, sur le plan cadastral de 1834.

Référence du document reproduit :

- **AD85, 3 P 185. 1834 : plan cadastral de Puyravault.**
  1834 : plan cadastral de Puyravault. (Archives départementales de la Vendée, 3 P 185).

IVR52_20178500250NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis (reproduction) Suire
Date de prise de vue : 2017
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés

La porte côté amont, vue depuis l'est, avec le canal qui y aboutit, drainant les marais desséchés en arrière.

IVR52_20178500151NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2017
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés

Le canal et les marais desséchés en amont de la porte.

IVR52_20178500157NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2017
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés

La porte vue depuis l'ouest, côté amont, précédée de pieux en bois et de bajoyers en pierre de taille.

IVR52_20178500153NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2017
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés

La porte côté amont et ses bajoyers en pierre de taille.

IVR52_20178500154NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2017
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés

Détail de la porte côté amont : barrage à poutrelles et vanne verticale.

IVR52_20178500155NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2017
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés

Le portique au-dessus de la porte, soutenant le cric et la crémaillère.

IVR52_20178500156NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2017
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés

Le barrage à poutrelles juste en amont de la porte.

IVR52_20178500158NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2017
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés

La porte vue depuis l'aval, au sud-est.

IVR52_20178500160NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2017
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés

La porte, à gauche, et le chenal dans lequel elle débouche, vus depuis le sud.

IVR52_20178500200NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2017
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés

Détail de la porte côté aval : les deux vantaux de la porte vus de dessus.

IVR52_20178500152NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2017
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés

Le chenal juste en aval de la porte.

IVR52_20178500201NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2017
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés

Le chenal en aval de la porte, se jetant dans la Sèvre Niortaise, vu depuis le nord-ouest.

IVR52_20178500149NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2017
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés

Le chenal en aval de la porte, se jetant dans la Sèvre Niortaise, vu depuis le nord-ouest.

IVR52_20178500150NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2017
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés